## 7861 - Les sévices subies dans la tombe expient les péchés du croyant

**question**

Est-ce que les épreuves subies dans la tombe profitent au musulman dans le sens de l'allégement ou de l'effacement de ses péchés ?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

Une des manifestations de la grâce du Très Haut envers cette communauté consiste dans le fait de faire de l'examen des comptes un moyen d'expier les péchés. Cheikh al-Islam (Ibn Taymiyya) - Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde - a mentionné dix facteurs d'expiation parmi lesquels le châtiment dans la tombe. C'est dans ce sens qu'il dit : «  ce qui arrive au croyant ici-bas et pendant le temps séparant la mort de la résurrection et après celle-ci en fait de douleurs résultant du châtiment constitue un moyen qu'Allah utilise pour expier les péchés du croyant d'après ce qui a été rapporté de façon sûre dans les deux Sahih d'après le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) en ces termes :  Toute fatigue ou tristesse ou préjudice, fût-il à cause de la piqûre d'une épine, représente (pour le musulman) un moyen par lequel Allah expie ses péchés .

Madjmou'al Fatawa, 24/375.

Ibn Taymiyya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit encore :  la huitième cause consiste dans l'épreuve et la terrifiante compression qui se passent dans la tombe car cela constitue un moyen d'expier les péchés.

Madjmou al-fatawa, 7/500.

Ibn Taymiyya dit encore dans Minhadj as-Sunna (6/238) que parmi les facteurs d'expiation des péchés l'épreuve subie par le croyant dans sa tombe du fait de sa compression et de l'épreuve

que les deux anges lui infligent. Allah le Très Haut le sait mieux.